

Atelier «Visites» du 15 juin 2022

Présentation de la section
« Établissements de formation postgraduée »

Renate Jungo, responsable de la section,
depuis 2001



Sandra Lehmann, collaboratrice spécialisée,
depuis 2010



Carol Hunziker, collaboratrice spécialisée,
depuis 2017



Franziska Aeberhard, collaboratrice spécialisée,
depuis 2019



Fabienne Stricker, collaboratrice spécialisée,
depuis 2021



Verena Leuenberger, collaboratrice spécialisée,
depuis 2015



Atelier « Visites » du 15 juin 2022

Dr méd. Werner Bauer
Ancien président de l'ISFM

Introduction : signification première de la visite

Au départ, elles étaient pratiquées par l'église :

visitatio canonica : visites canoniques (visites des paroisses par les supérieurs ecclésiaux)

- depuis le Moyen Âge jusqu'à de nos jours

Visiteur :

- porte son attention sur le cadre matériel de la vie paroissiale, sur la gestion de l'administration et l'observation des lois de l'Église (*visites de l'ISFM : RFP, PFP, CFP*)
- travaux préparatoires et de suivi : instructions, questionnaires, courrier de rappel, procès-verbaux et ordres (*ISFM : conditions à remplir*)

Éléments permettant le soutien et la garantie de la qualité de la formation postgraduée

(question posée fréquemment à l'ISFM : d'où savez-vous que la formation postgraduée en Suisse est vraiment exceptionnelle ?)

- Concepts de formation postgraduée (utilisation très limitée)
- Évaluations en milieu de travail (formatives)
- Examen de spécialiste (peu utilisé)
- Enquête de l'ISFM / ETH auprès des médecins-assistant-e-s (subjectif)
- **Visites**
- À l'avenir : formation médicale basée sur les compétences (EPA)

Visites : leur rôle central I

- Instrument important de l'ISFM pour assurer la qualité de la formation postgraduée (en étroite collaboration avec les sociétés de discipline médicale et l'ASMAC)
- Elles servent en premier lieu aux médecins en formation postgraduée
- L'objectif : analyse de la situation effective en matière de formation postgraduée (RFP, PFP, CFP), description des points forts et des points faibles et, si nécessaire, prise d'influence
- Avantage indirect également pour les EFP et l'hôpital (exemple issu d'un dépliant d'un hôpital: « *Certification ISFM obtenue pour la clinique ... la visite a eu lieu aujourd'hui.* »)

Visites : leur rôle central II

- Les visites apportent régulièrement de bonnes idées de l'extérieur (d'après mon expérience, les visiteurs donneurs de leçons sont très rares)
- Les visites soutiennent parfois très efficacement les demandes de l'EFP auprès de son CEO
- Écho généralement très positif (et à mon avis justifié)

Visites : leur rôle central III

- Tout ce qui se passe en amont et, selon le résultat, tout ce qui se passe en aval sont décisifs pour le succès (la préparation / l'investissement vu comme opportunité d'auto-analyse [EFP] et de reconnaissance du potentiel d'optimisation).
- Si nécessaire, les visites doivent avoir des conséquences pour avoir un sens.
- Les gains et les investissements sont +/- équilibrés.

Visites : leur rôle central IV

- **Important :**

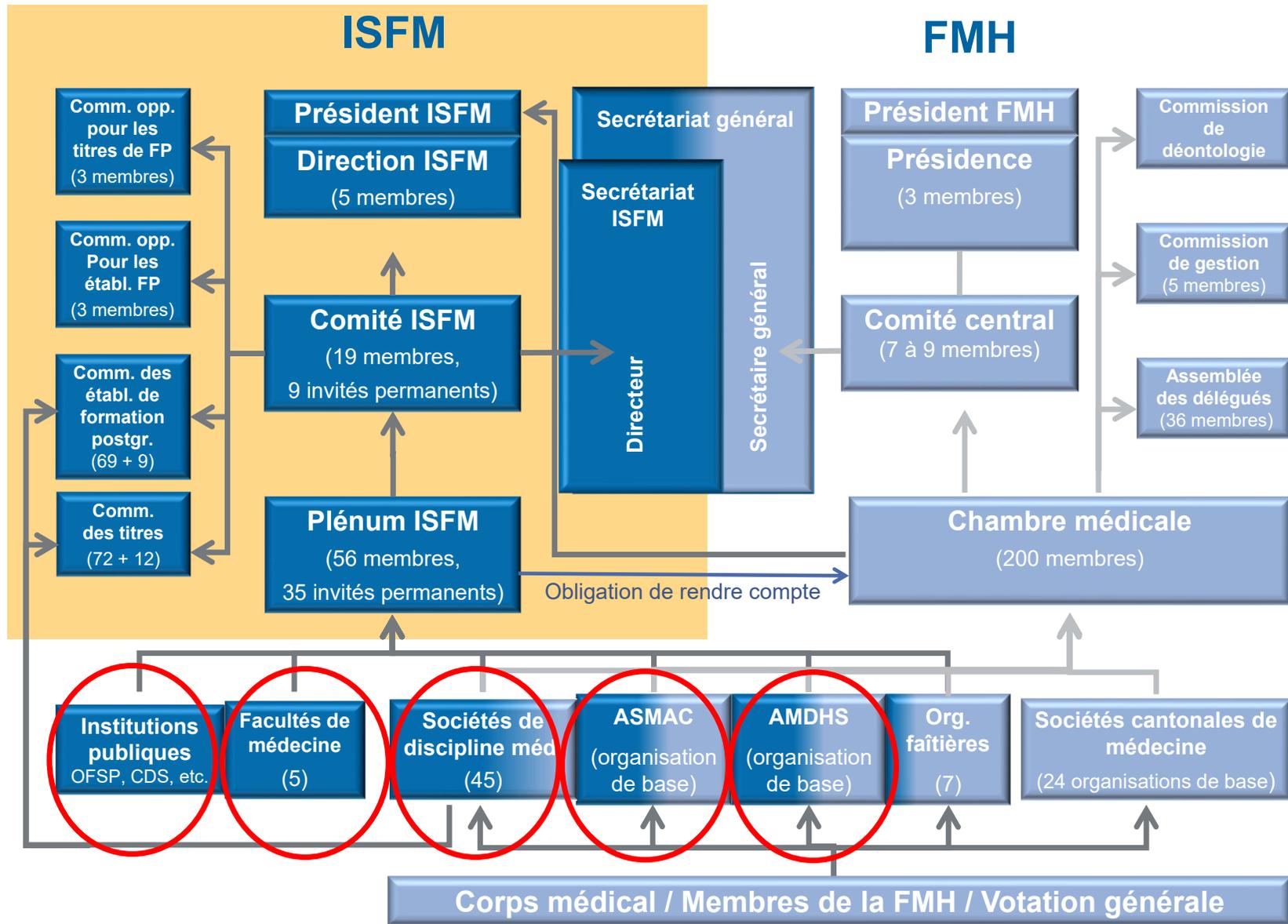
Une visite doit :

- être équitable
- être constructive
- apporter un soutien
- se dérouler sur un pied d'égalité

Atelier « Visites » du 15 juin 2022

Christoph Hänggeli, avocat, MPA unibe
Directeur de l'ISFM

Visites : bases et cadre légal



Aufteilung der FMH 2009



SIWF
«Clean education»



FMH
«Politik und Geld»

ÄG Glarus 1994

Direction de l'ISFM

Présidente



M. Brodmann Maeder

Représentation de l'ISFM,
Coordination des projets

Vice-président



J.P. Keller

Etablissements de
form. postgraduée

Vice-président



R. Stolz

Formation continue

Vice-président



G. Spinas

Programmes de
form. postgraduée

Directeur



Ch. Hänggeli

Resp. opérationnel,
personnel, droit



Comité de l'ISFM

Membres ex-officio:

SSMIG Th. Rosemann	SSMIG S. Bassetti	SSAR M. Zalunardo	SSC R. Kraus	SSGO F. Maurer-Marti	SSP J. Wildhaber	SSPP C. Aeschbach	AMDHS M.-G. Schwöbel	ASMAC R. Thomasin	ASMAC G. Heil
------------------------------	-----------------------------	-----------------------------	------------------------	--------------------------------	----------------------------	-----------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-------------------------

Facultés de médecine (Collège des Doyens):

Bâle R. Bingisser	Lausanne V. Kraege	Zurich K. Landau
-----------------------------	------------------------------	----------------------------

Membres du comité élus par le plénum :

SSDV J. Hafner	SSCM U. von Wartburg	SSN D. Wiest	SSPath G. Cathomas	SSPneu S. Stöhr	NN
--------------------------	--------------------------------	------------------------	------------------------------	---------------------------	-----------

Hôtes permanents:

OFSP B. Häfliger	H+ M. Trutmann	CDS S. Grünig	IML S. Huwendiek	Ass. Médecine Univ. Suisse J. Hodler	MEBEKO B. Muff	MEBEKO T. Cassina	MEBEKO N. Koch	MEBEKO A. Schibli
Fac. médecine Berne S. Windecker	Fac. médecine Fribourg J. Wildhaber	Fac. médecine Genève P. Hüppi	Fac. médecine Lugano G. Pedrazzini	Fac. médecine Lucerne R. Babst	Fac. médecine St-Gall S. Stöckli			

Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM)

Plénum / Comité / Direction

Commission des titres

Chefs de projets:
Hans Rudolf Koelz,
Susanna Stöhr

Secrétariat de l'ISFM

Directeur: Christoph Hänggeli
Directrice adjointe: Barbara Linder

Chief Medical Officer:
Urs von Wartburg

Commission des établissements

CO TFP

Commission EPA:

W. Bauer, J. Breckwoldt, M. Brodmann, S. Frick, S. Huwendiek, N. Jenni, A. Marty, S. Pinilla, U. von Wartburg

CO EFP

Diplômes / logbook électronique

Alexandra Baptista

Informatique médicale

Lukas Wyss

Secrétariat / formation continue

Petra Bucher

Internationales

Barbara Linder

Etablissements de form. postgraduée

Renate Jungo

Stefanie De Almeida
Laetitia Fiorone
Azra Kucerová
Leila Rassouli
Inês Santos
Maria T. Siconolfi

Yanais Jäggi
Junia Karunanithy
Abina Paramalingam
Isabelle Zandolini

- Titres de spécialiste et formations approfondies
- Traitement de demandes
- Renseignements / conseils
- Attestations de conformité avec l'UE pour les périodes de formation postgr.
- Banque de données des décisions

Johnny Graber
Philip Kyburz

- Développement de logiciels spécifiques à l'ISFM
- e-Logbook
- Plate-forme de formation continue
- Informatisation du secteur des établissements de formation postgraduée

Sarah El Hamouri
Ramona Gut
Aniko Krebs

- Secrétariat Direction / Comité / Plénum /
- Révisions de programmes de formation postgraduée et complémentaire
- Formation continue
- Site internet
- Administration des attestations de formation complémentaire / formations approfondies interdisciplinaires
- Examens de spécialiste

Stefanie De Almeida
Maria T. Siconolfi

- Demandes méd. étrangers
- Directive européenne
- Contact avec les autorités/organisations étrangères

Franziska Aeberhard
Carol Hunziker
Sandra Lehmann
Verena Leuenberger
Fabienne Stricker

- Reconnaissance / classification des établissements
- Visites
- Concepts de formation postgraduée
- Enquête auprès des médecins-assistants
- Registre de l'ISFM (www.registre-isfm.ch)
- Attestations de conformité avec l'UE pour les établissements de formation postgraduée

Chiffres clés de l'ISFM

- 13 000 médecins en formation
- 1 Réglementation pour la formation postgraduée (RFP) établie
- 142 programmes de formation postgraduée élaborés / actualisés / mis en œuvre (titres de spécialiste, formations approfondies, formations approfondies interdisciplinaires, attestations de formation complémentaires)
- 3000 demandes de titres / plans de formation
- 1000 demandes de médecins étrangers
- 2400 établissements de formation postgraduée (hôpitaux / cliniques)
- 2300 médecins formateurs et formatrices
- + de 200 visites par an
- 300 personnes en fonction / membres de commission
- 10 millions de fr. de budget

La section « Établissements de formation postgraduée » en 2021

- 196 visites
- 332 nouveaux établissements reconnus
- 339 établissements réévalués
- 123 établissements supprimés



LPMéd : qui régleme la formation postgraduée ?

- Loi sur les professions médicales (LPMéd)
 - Libre circulation des personnes avec l'UE > reconnaissance réciproque des diplômes
 - Titre fédéral de spécialiste
 - Accréditation d'une « organisation appropriée »
- L'**ISFM** – votre interlocuteur pour toutes les questions concernant la formation postgraduée www.siwf.ch
- Institut autonome, créé par la FMH
- Réunit tous les acteurs importants du domaine de la formation médicale postgraduée



Que réglemente la LPMéd ?

- Règle uniquement les principes de la formation médicale prégraduée, postgraduée et continue et l'exercice de la profession.
- Titre fédéral de spécialiste / durée
- Les réglementations détaillées sont du ressort de l'organisation accréditée.
- Art. 25 al. 1 lit. h et art. 55 LPMéd :
 - Reconnaissance des établissements de formation postgraduée
 - Compétence décisionnelle
- Voie de recours contre toutes les décisions de la Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP) :
 - Commission d'opposition > Tribunal administratif fédéral > Tribunal fédéral
- Modèle de l'État garant :
 - L'État externalise la responsabilité de l'exécution et du financement.
 - L'État conserve une fonction de surveillance et une possibilité de pilotage.

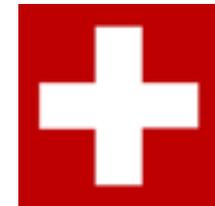
Hiérarchie des bases juridiques



Loi sur les professions
médicales

1 Réglementation pour la
formation post-graduée (RFP)

142 programmes de formation
postgraduée



SIWF^{FMH}
ISFM

SIWF^{FMH}
ISFM

Qu'est-ce qu'un établissement de formation postgraduée (Art. 39 RFP)?

- Hôpitaux (c.-à-d. leurs divisions et services)
 - Cliniques
 - Instituts
 - Établissements spécialisés
 - Services ambulatoires
 - Cabinets médicaux
 - Autres institutions médicales de Suisse
-
- Poste de formation postgraduée adéquatement rémunéré
 - **la personne responsable de la formation postgraduée** garantit le respect des exigences du programme de formation prescrit (médecin-chef-fe ou médecin-cadre)
- www.siwf-register.ch > Tous les établissements de formation postgraduée certifiés

Critères de reconnaissance et de classification des établissements de formation postgraduée (art. 40f RFP)

- Classification selon leur importance, leur équipement et leur qualité > chiffre 5 du programme de formation postgraduée
- Chef-fe au bénéfice d'un **titre de spécialiste** et d'un **diplôme de formation continue**
- **Contrat de formation postgraduée** > définir le contenu de la formation dans l'accord sur les objectifs de formation
 - Pour la formation postgraduée spécifique ? Uniquement en tant qu'année à option ?
- **Supervision** par un spécialiste garantie
- **Formation postgraduée structurée**: 4h / semaine
- **4 EMiT** par an (p.ex. Mini-CEX, DOPS, EPA)
- Participation aux congrès obligatoires / cours pendant les heures de travail
 - Paiement faisant l'objet d'une clause dans le contrat de formation postgraduée
- **Concept de formation postgraduée** > art. 41 RFP

Concept de formation postgraduée (art. 41)

- Documente l'**offre en formation postgraduée** et la transmission des connaissances de façon structurée (temps et contenus : comment, par qui, quand et où) ;
 - Également à l'attention des candidat-e-s hors discipline (médecins de famille!)
 - Objectifs de formation généraux
- Définit le nombre maximal de **postes de formation** (nombre pour la formation spécifique / hors discipline)
- **Rapport** entre le nombre de **médecins en formation** et le nombre de **formatrices / formateurs**
- **CIRS**: système d'annonce des erreurs
- **Coopération avec d'autres EFP** > groupement / réseau > art. 41a RFP
- **Financement formation postgraduée (CFFP)**: Comment les fonds destinés à la formation postgraduée structurée sont-ils concrètement utilisés ?

Financement de la formation médicale postgraduée



Konferenz der kantonalen Gesundheits-
direktorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs
cantonaux de la santé
Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali della sanità

Haus der Kantone
Speichergasse 6, CH-3001 Bern
+41 31 356 20 20
office@gdk-cds.ch
www.gdk-cds.ch

Communiqué de presse

Berne, le 2 mars 2022

Formation postgrade des médecins Entrée en vigueur de la convention intercantonale

La Convention intercantonale sur le financement de la formation médicale postgrade (CFFP) entre en vigueur. Le quorum de 18 cantons adhérents requis à cet effet a été atteint en janvier 2022. La convention contribue à ce que la Suisse dispose de suffisamment de médecins spécialistes sur le long terme.

Financement de la formation médicale postgraduée

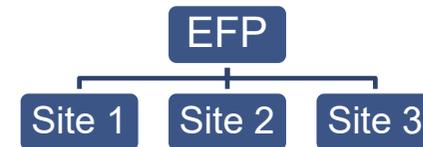


- **2012:** Recommandations pour assurer le financement et la qualité de la formation dans le cadre du dialogue « Politique nationale de la santé »
- **2014:** Convention intercantonale sur le financement de la formation médicale postgrade (CFFP)
- **2022:** Entrée en vigueur de la CFFP (18 cantons)
 - Les EFP reçoivent au min. 15 000 fr. par médecin en formation et par an
 - Compensation intercantonale (à partir de 2023)
- **Défis :**
 - Contributions au financement de la formation structurée > contrôle ?
 - Chiffres déterminants: OFS, contrôle de la plausibilité par l'ISFM > logbook électronique en tant que base (incitation)?

Groupement / réseau de formation postgraduée (art. 41a RFP)

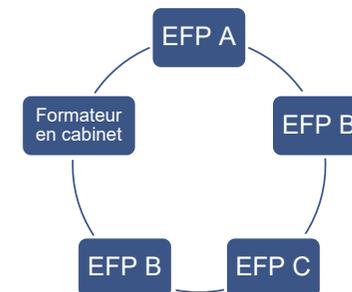
groupement de formation postgraduée:

- 1 établissement de formation postgraduée avec 1 chef-fe et 1 concept de formation et 1 nom
- plusieurs sites / filiales / succursales / unités
- système de rotation décisif



réseau de formation postgraduée:

- Regroupement de différents établissements de formation
- Coordination des candidat-e-s (engagement / rotations)
- Règlement contractuel



Procédure de reconnaissance et de réévaluation (art. 43 RFP)

Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP)

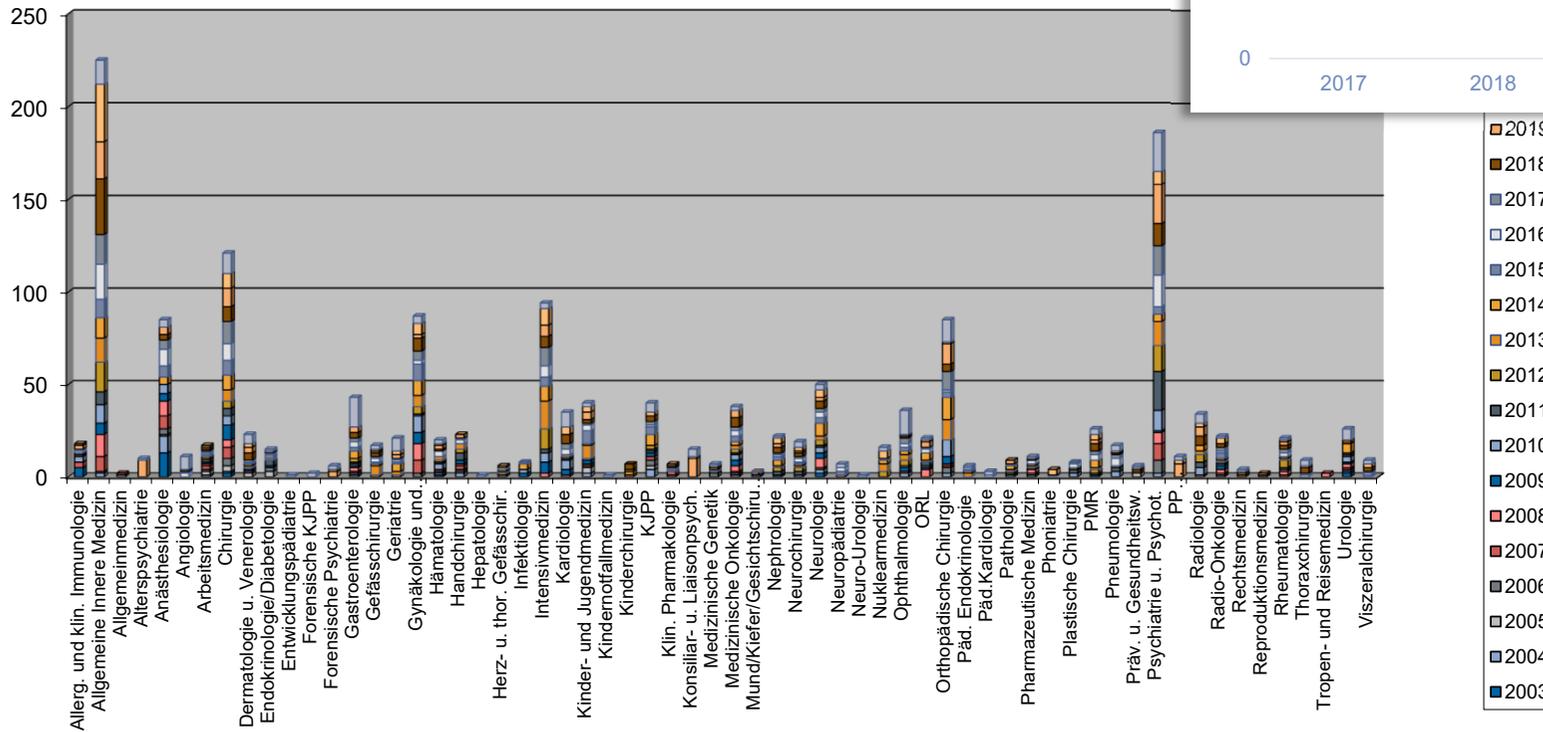
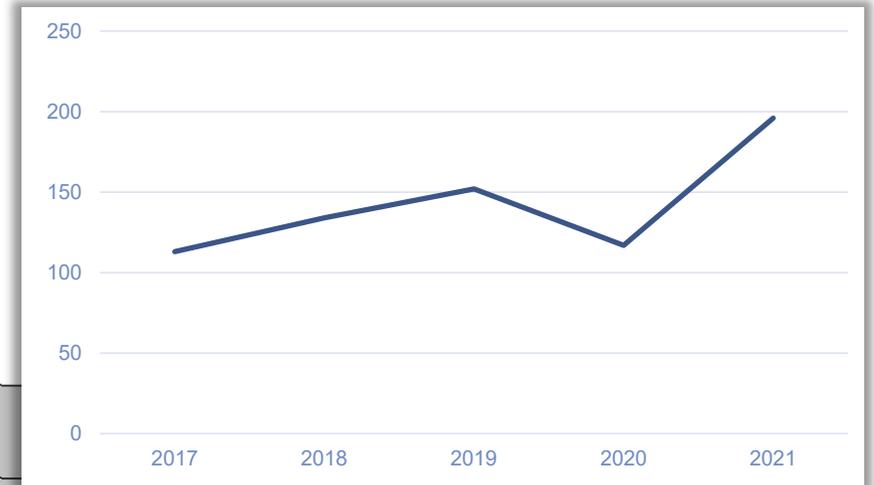
Bases décisionnelles

- Conditions générales d'après la RFP (art. 39ff)
- Critères pour la classification des établissements de formation postgraduée (chiffre 5 du programme de formation postgraduée)
- Dossier de demande
- Concept de formation postgraduée
- Enquête sur la qualité de la formation postgraduée (pour les procédures de réévaluation)
- **Rapport de visite**

> La reconnaissance peut être assortie de directives / conditions

Visites (état au 31.12.2021)

• Nombre total de visites 2003-2021: 1722



Visites (art. 42 RFP)

- Servent à garantir et à évaluer la qualité de la formation postgraduée
- Réalisation : sociétés de discipline médicale
- 3 visiteuses et visiteurs (jusqu'à 5 médecins en formation: 2)
- Évaluation :
 - Observation des critères de reconnaissance
 - Qualité de la formation postgraduée dispensée
 - Respect de la sécurité des patients
 - Adéquation, qualité et mise en œuvre du concept de formation postgraduée

Quand une visite est-elle obligatoire ?

- Reconnaissance / changement de catégorie (dans un délai de 12 – 24 mois) → La reconnaissance conserve le status « en cours de réévaluation »
- En cas de réévaluation (changement de responsable ; dans un délai de 12 – 24 mois)
- À la demande de l'ISFM (p. ex. résultats insuffisants répétés de l'enquête auprès des médecins)
- Exception en principe uniquement sur justification explicite de la CEFP et en cas de visite récente → Approbation nécessaire par le responsable du secteur « Établissements de formation postgraduée » de la direction de l'ISFM
- Responsabilité : société de discipline médicale (lieu et heure)

Atelier «Visites» du 15 juin 2022

Renate Jungo, ISFM

Responsable de la section

« Établissements de formation postgraduée »

Préparation d'une visite

Tâche de l'ISFM (1)

annoncer la visite

Préparation d'une visite

Tâche pour la personne responsable des visites au sein de la société de discipline médicale

désigner la / le responsable de la visite

Préparation d'une visite

Tâche de la ou du responsable de la visite

- convenir d'une date (date et début)
- annoncer la date définitive de la visite à l'ISFM

- **IMPORTANT : trois mois à l'avance**

Préparation d'une visite

Tâche de l'ISFM (2)

- compléter l'équipe de visite
- se procurer le dossier de visite et le transmettre

Préparation d'une visite

Tâche de la ou du responsable de la visite

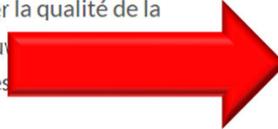
- établir et transmettre le programme journalier en collaboration avec la / le responsable de l'EFP
- étudier le dossier de visite et demander les documents manquants

Atelier « Visites » du 15 juin 2022

Dr méd. Urs von Wartburg, CMO de l'ISFM

Visites d'établissements

Les visites d'évaluation représentent le principal moyen de garantir et d'améliorer la qualité de la formation postgraduée. Une équipe d'évaluation examine sur place la mise en œuvre de la formation postgraduée en s'assurant que les conditions répondent aux critères du programme de formation postgraduée.



DOCUMENTS UTILES

- ↓ Notice concernant les visites d'établissements de formation postgraduée
- ↓ Schéma «Rapport de visite détaillé»
- ↓ Liste de contrôle pour l'équipe de visite / responsable de la visite
- ↓ Glossaire
- ↓ Tarif des émoluments
- ↓ Réglementation pour la formation postgraduée (RFP)

LIENS

- Publications
- Titres de spécialiste et formations approfondies (formation postgraduée)
- ↗ Registre des établissements de formation postgraduée certifiés

Calendrier des visites 2022 (état du 8 juin 2022)



Calendrier des visites 2021



Questionnaire à l'intention des médecins-chefs (par discipline)



Questionnaire à l'intention des médecins en formation (valable pour toutes les disciplines)



Circulaires et publications



Déroulement d'une visite: support très utile

<https://www.siwf.ch/fr/etablissement/visites-etablissement.cfm>

Liste de contrôle

Etablissement de formation postgraduée:

Entretien avec le Directeur (médical/administratif) oui non

Réponse donnée par (cocher ce qui convient) **resp.** **chef clin.** **ass.**

Qu'est-ce qui caractérise la formation postgraduée de l'EFP?

- **Éléments structurels**
Départements, formations approfondies, consultations spécialisées, postes de formation, type de patients
- **Collaboration avec d'autres efp**
Réseau hospitalier
- **Encadrement médical**
Formateur titulaire, nombre de formateurs

De quelle manière la FP est-elle dispensée pratiquement?

- **Concept de formation postgraduée**
Adéquation, application
- **Système d'enseignement**
Mentorat, tutorat, teach the teacher
- **Culture d'apprentissage**
Mise au courant, définition et évaluation des objectifs, disponibilité
- **Possibilités principales de formation**
Possibilités internes/externes de formation, rotation, organisation et participation à des consiliums, économie de la santé, éthique, pharmacothérapie
- **Possibilités de formation spécifique à une discipline médicale**
Dispositions du programme de formation postgraduée de cette société de discipline médicale

Déroulement d'une visite

Attitude de l'équipe chargée de la visite

- Bonne préparation (tous les documents, CFP, etc.)
- Respect de la confidentialité et de la collégialité
- Pertinence/objectivité
- Politesse et courtoisie
- Attitude constructive

Déroulement d'une visite

Attitude de l'équipe chargée de la visite

- Poser des questions précises, être orienté solution
- Compétence
- Respect des temps impartis
- Rester constructif, faire des suggestions adaptées à la clôture de la visite
- Diplomatie est le maître-mot
-

Déroulement d'une visite

Tâches de l'équipe chargée de la visite

Équipe chargée de la visite

1. Réunion préliminaire de l'équipe chargée de la visite
2. Présentation auprès de la direction / de l'administration
3. Discussion avec la / le responsable de l'EFP / les co-responsables
4. Interview avec les chef-fe-s de clinique (min. 2)

Objectif

1. Discussion au sujet de points importants concernant la formation postgraduée
2. Politesse et informations au sujet de la politique de l'hôpital
3. Inventaire de la situation du point de vue responsable de l'EFP
4. Inventaire de la situation du point de vue chef-fe de clinique

Déroulement d'une visite

Tâches de l'équipe chargée de la visite

Équipe chargée de la visite

5. Interview des médecins en formation (min. 4)
6. Visite de la clinique
7. Discussion post-visite (membres de l'équipe de visite)
8. Briefing responsable EFP év. Avec médecin adjoint-e / chef-fe de clinique / médecin en formation

Objectif

5. Inventaire de la situation de leur point de vue
6. Inventaire de l'infrastructure à disposition pour la formation postgraduée
7. Récapitulatif des points positifs et négatifs
8. Retour sur la visite à la / au responsable et à l'équipe

Déroulement d'une visite

- **Discussion avec la direction**
- **Qu'est-ce qui caractérise l'établissement de formation ?**
Caractéristiques structurelles, collaboration au sein de la formation postgraduée, composition du personnel, compétence décisionnelle
- **Comment la formation postgraduée est-elle mise en œuvre ?**
Concept de formation postgraduée, système d'apprentissage, culture d'apprentissage, possibilités d'apprentissage générales / spécifiques, outils d'apprentissage
- **Comment la formation postgraduée est-elle évaluée et assurée ?**
Contrôles d'apprentissage (entretiens d'évaluation, contrôles de logbook), mesures d'assurance-qualité

Rédaction du rapport de visite

Tâches de la ou du responsable de la visite

- Rédaction sans tarder du rapport de visite
- Transmission aux autres membres de l'équipe de visite dans un délai de 1 à 2 semaines
- Transmission du rapport de visite définitif au responsable de l'EFP ou à l'ISFM avec mandat de transmission
- IMPORTANT : le rapport de visite approuvé par l'équipe de visite ne doit **pas être modifié** - même à la demande de la / du responsable de l'établissement de formation postgraduée concerné - sauf pour corriger d'éventuelles erreurs d'utilisation de chiffres issus des rapports annuels ou de noms.

Rédaction du rapport de visite

Tâches de la ou du responsable de la visite

- Rédaction sans tarder du rapport de visite
- **Ce genre de rapport est à proscrire :**
- **Dr S..... C..... (.....), médecin spécialiste en..... 2016, est employé depuis**
en tant que chef de clinique, à un taux d'occupation de 100%.
Durant cette période, il a entre autres.....
Il nous présente son Logbook listé par spécialisation.....
Il ne connaît pas le catalogue de la FA en
- Il semble être **peu informé** des exigences relatives à

Rédaction du rapport de visite

Tâches de la ou du responsable de la visite

- Rédaction sans tarder du rapport de visite
- **Lui préférer une formulation neutre :**
- **«L'équipe de visite fait les observations suivantes, sur la base des déclarations des médecins en formation / médecins cadres / personnel soignant, à savoir ...»**
Donc : ne pas indiquer de noms

Rédaction du rapport de visite

<https://www.siwf.ch/fr/etablissement/visites-etablissement.cfm>

Structure de l'établissement de formation postgraduée (EFP)

(Qu'est-ce qui caractérise la formation postgraduée de l'EFP?)

Caractéristiques structurelles de l'établissement de formation postgraduée (EFP)

Exposé sommaire des caractéristiques principales de l'EFP

Formations approfondies selon le programme de formation postgraduée et l'annexe à la Réglementation pour la formation postgraduée (RFP)

Exposé sommaire des caractéristiques principales des établissements de formation concernant l'offre de formation selon le concept de formation comparé **à la formation postgraduée effectivement offerte** ainsi que les catégories des patients pris en charge («ambulatoire», «division hospitalière» et «consultations spécialisées»)

Rédaction du rapport de visite

4. Conditions posées et recommandations

4.1 **Caractéristiques particulièrement positives** des établissements de formation

4.2 Évaluation de l'adéquation, de la qualité et de **la mise en œuvre du concept de formation**, en particulier de la transmission des connaissances selon le ch. 3 du programme de formation (contenu de la formation postgraduée)

4.3 **Critères non remplis** selon le chiffre 5 du programme de formation (critères pour la reconnaissances et la classification des établissements de formation postgraduée) et art. 41 RFP

Rédaction du rapport de visite

- 4.4 Conditions posées à l'établissement de formation postgraduée, **y c. délais**, à l'intention de la CEFP
- 4.5 **Recommandations** adressées à l'établissement de formation pour l'optimisation de la formation postgraduée, à l'intention de la CEFP
- 4.6 **Proposition de l'équipe de visite à la CEFP** concernant la classification de l'établissement (selon le ch. 5 du programme de formation et sur la base de la visite effectuée)

Atelier « Visites » du 15 juin 2022

Carol Hunziker

**Collaboratrice spécialisée de la section
« Établissements de formation postgraduée »**

Visites : travail de suivi

Clôture du processus de rédaction du rapport

Tâches de la ou du responsable de la visite

- rédiger le rapport de visite dans un délai de deux semaines
- prendre connaissance des éventuelles corrections / compléments apportés dans le rapport par les autres membres de l'équipe de visite
- transmettre le rapport de visite définitif à l'établissement de formation postgraduée pour prise de position

Clôture du processus de rédaction du rapport

Tâches de la ou du responsable de la visite

Important :

- ne pas modifier le rapport de visite final
- prise de position séparée de l'établissement de formation postgraduée sur le rapport de visite

Clôture du processus de rédaction du rapport

Tâches de l'ISFM

- envoyer le dossier du rapport à la CEFP
- communiquer la décision de la CEFP à l'établissement de formation postgraduée et aux membres de l'équipe de visite

Clôture du processus de rédaction du rapport

Tâches de l'ISFM

Important :

- vérification par la commission des établissements de formation postgraduée (CEFP) des conditions / exigences posées aux EFP